

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Département du Val-d'Oise
 Arrondissement de Sarcelles
 Canton de Deuil-La Barre



**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2025
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

<p>Nombre de conseillers : en exercice.....33</p> <p>présents21 puis 22 à partir du point 3</p> <p>pouvoirs.....6</p> <p>absents.....6 puis 5 à partir du point 3</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le TROIS JUILLET, à vingt-et-une heures,</p> <p>Le conseil municipal de la commune de Montmagny, légalement convoqué par courrier et par courriel le 26 juin 2025, par affichage du 26 juin 2025, s'est réuni au 10 rue du 11 novembre 1918 à Montmagny, sous la présidence de monsieur Patrick FLOQUET, Maire de Montmagny.</p>
---	--

Étaient présents :

Patrick FLOQUET, Maire,

François ROSE, Karine FARGES, Jean-Pierre YETNA, Marie-Noëlle FLOTTERER, Bakhta MAÏCHE, Jean-Luc LEROY, Mustapha BAMBA, Jacqueline RAGOT, Mireille BENATTAR, Hervé MARTIN (à partir du point 3), Abdelaziz LALMI, Bernard NARBONI, Francine KANCEL, L'Houssain EL MAZOUZI, Maha GULFRAZ, Loganayagi VASANTE, Selva ANNAMALE, Pascale ANDRIANASOLO, Thierry MANSION, Jennifer BONINO, Franck CAPMARTY.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Mourad AZZI à Patrick FLOQUET,
Elvire TENO à Jean-Luc LEROY,
Albert BLONDEL à François ROSE,
Patricia EGASSE à Mireille BENATTAR,
Bernard LABORDE à Marie-Noëlle FLOTERRER
Soria MAICHE à Mustapha BAMBA

Étaient absents :

Hervé MARTIN (jusqu'au point 3), Colette LAMBERT, Alain BOCCARA, Raouf BAKHA, Laurent POULOT, Barbara EZELIS.

Patrick FLOQUET, Maire, ouvre la séance à 21 heures.

Patrick FLOQUET procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Mireille BENATTAR est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

1 – EXPOSÉ DES MOTIFS

En application de l'article L.2531-1 du code général des collectivités territoriales, « le Maire d'une commune ayant bénéficié, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France (FSRIF) prévu à l'article L. 2531-12 du même code, présente au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui présente les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie, et les conditions de leur financement ».

Tel est l'objet de la présente délibération qui vise à prendre acte du tableau récapitulatif de l'utilisation pour l'année 2024 du FSRIF par la ville de Montmagny.

2 - DÉLIBÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2351-16 ;

Vu la loi n°91427 du 13 mai 1991 relative à l'institution d'une Dotation de Solidarité Urbaine et d'un Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France ;

Vu la notification de la Préfecture du Val d'Oise en date du 27 juin 2024 pour un montant de 1 283 708 euros au titre du FSRIF ;

Considérant qu'un rapport sur l'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France (FSRIF) doit être présenté chaque année au conseil municipal ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, monsieur Abdelaziz LALMI ;

Fonctionnement		PART FSRIF		Autres financements	
ACTION	Montants	en %	en €	en %	en €
11 POLICE SECURITE JUSTICE	7 462,71	39,46	2 944,81	60,54	3 557,84
331 CENTRES DE LOISIRS	374 569,86	39,46	147 806,43	60,54	363 720,93
338 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	384 141,22	39,46	151 583,31	60,54	67 573,88
420 SERVICES COMMUNS	281 887,68	39,46	111 233,75	60,54	182 905,99
4213 AIDES SOCIALES A L'ENFANCE	261 749,16	39,46	103 287,03	60,54	91 060,59
4221 CRECHES ET GARDERIES	1 824 261,30	39,46	719 859,16	60,54	1 097 508,34
4238 AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	1 226,69	39,46	484,06	60,54	143,00
424 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	13 549,69	39,46	5 346,75	60,54	2 344,25
Total Fonctionnement	3 148 848,31	39,46	1 242 545,29	60,54	1 906 303,02
Investissement		PART FSRIF		Autres financements	
ACTION	Montants	en %	en €	en %	en €
11 POLICE MUNICIPALE	1 061,95	39,46	419,05	60,54	642,90
331 CENTRES DE LOISIRS	29 166,31	39,46	11 509,12	60,54	17 657,19
338 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	33 529,04	39,46	13 230,66	60,54	20 298,38
412 PREVENTION ET EDUCATION POUR LA SANTE	15 034,17	39,46	5 932,53	60,54	9 101,64
4213 AIDES SOCIALES A L'ENFANCE	15 651,58	39,46	6 176,16	60,54	9 475,42
4221 CRECHES ET GARDERIES	9 871,15	39,46	3 895,19	60,54	5 975,96
Total Investissement	104 314,20	39,46	41 162,71	60,54	63 151,49
TOTAL	3 253 162,51	39,46	1 283 708,00	60,54	1 969 454,51

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité

- **DONNE** acte à Monsieur le Maire de l'utilisation de la dotation dont a bénéficié la commune au titre du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France en 2024 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montmagny, le 3 juillet 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick Floquet

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE	
Reçu en sous-préfecture, le.....	04 JUIL. 2025
Publié le.....	04 JUIL. 2025
Notifié le.....	04 JUIL. 2025
Montmagny, le.....	04 JUIL. 2025
Le Maire Patrick FLOQUET	



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

